

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 369

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 369 15 juillet 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Le prix de la reprise

La reprise est là, la reprise arrive ! Cette rumeur bienfaisante s'était enflée à point nommé ces derniers mois pour culminer avec l'été : la consommation vacancière était sauvée, la transhumance estivale pouvait avoir lieu dans un climat social « à la hausse ».

Pour les travailleurs pourtant, la rentrée a toutes les chances de se présenter sous des auspices bien différents. Car le patronat est bien décidé à tirer parti jusqu'au bout de l'inquiétude née de la « crise » : faire payer la « reprise » aux plus défavorisés, comme on s'est efforcé de leur faire endosser en priorité les conséquences de la baisse de la conjoncture (démantèlement de la politique sociale).

C'est ainsi, par exemple, que le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse (organe du patronat et de la haute finance helvétique, dont les thèses sont très proches de celles défendues semaine après semaine par le rédacteur de l'Atout dans les principaux quotidiens romands) jette les bases d'une politique de reprise axée d'une part sur le « rendement des entreprises » et d'autre part sur un nouveau coup d'arrêt imposé aux salaires et aux prestations sociales.

Le diagnostic patronal (SDES, 29 juin), plus précisément dans les textes : « Dès lors c'est bien le rendement des entreprises qui constitue un des facteurs décisifs. Seule son amélioration confèrera à la reprise un fondement solide et permettra de fixer à nouveau des limites judicieuses à l'intervention de l'Etat dans l'économie. Pour l'instant il faut donc veiller avant tout à maîtriser l'évolution des coûts, ce qui signifie éviter à l'économie de nouvelles charges, qu'elles soient sociales, fiscales et — malheureusement (sic. réd.) — écologiques ».

De quelle façon parvenir à rentabiliser les entreprises par la « maîtrise » des coûts ? La réponse est claire, toujours dans le même bulletin patro-

nal : « Cela implique que pour une certaine période, il convient de donner le pas à l'augmentation du rendement des entreprises sur celle du revenu des travailleurs et des prestations sociales des rentiers ».

Et le chantage final : « Une croissance des chiffres d'affaires axée sur le maintien de l'emploi mais qui s'opère à des prix inférieurs aux coûts et aux dépens des réserves pourrait inciter les entreprises, en particulier celles où le capital joue un rôle moins dominant, à transférer de plus en plus leurs activités à l'étranger ».

On le voit, on est bien loin du climat rassurant du départ en vacances ! Le patronat a d'ores et déjà posé ses conditions ; sa réponse aux revendications centrées sur le maintien de l'emploi est déjà prête, adaptée aux conditions économiques d'une reprise hypothétique.

L'avertissement est sérieux. Car l'accent prioritaire sur le « rendement de l'entreprise », c'est aussi ce cri de victoire lancé sans vergogne, à la fin du mois de juin, par la direction de Bally, présentant les résultats obtenus l'an passé : 1975, annonçaient les administrateurs en question, aura été « l'année de la relève, de l'assainissement énergétique et de la consolidation », le tout sous le signe du transfert avantageux de la production à l'étranger. Pas un mot évidemment, après ou avant la proclamation d'un bénéfice de 2,8 millions (1974 : pertes de 4,5 millions), de la situation des travailleurs licenciés en Valais.

DANS CE NUMÉRO :

P. 2 : Courrier : La fête, un autre son de cloche — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Geerk comme Katharina Blum ; p. 3 : La tâche majeure — Point de vue : Cher Monsieur Roland Béguelin ; p. 4 : Quarante heures : déjà le compte à rebours ; p. 5 : Des étrangers au rabais ; pp. 6-7 : Dans les kiosques alémaniques — Neuchâtel : La loi des tirages ; p. 8 : Diversité de la presse suisse : Mythes et réalité.